

# **Contrôle des transports de marchandises dangereuses par route: compétences d'exécution de la Commission**

2007/0184(COD) - 18/12/2007

En adoptant le rapport de codécision de M. Bogusaw **LIBERADZKI** (PSE, PL), la commission des transports et du tourisme a approuvé, sans l'amender, la proposition de directive modifiant la directive 95/50/CE, en ce qui concerne les compétences d'exécution conférées à la Commission (comitologie).